

RAPPORT N° 02/2-22
au Conseil Municipal

OBJET

CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE SAINTE-CLOTILDE
CRAC 2000/ 2001 ET BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

Par Délibération en séance du 29 mars 1994, le Conseil Municipal a approuvé le programme et le bilan de l'opération d'aménagement du Centre de Sainte-Clotilde. L'aménagement de ce secteur a été concédé à la SODIAC par Convention approuvée par le Conseil Municipal le 14 décembre 1991 et ayant pris effet le 9 septembre 1994 pour une durée de 8 ans.

Après achèvement des Ilots Desbassyns et Clos Tesson, la SODIAC a engagé, au cours de l'année 2000, l'aménagement du dernier îlot de l'opération.

Le programme de l'Ilot du Marché a consisté en l'aménagement d'une place publique et en la réalisation de travaux de viabilisation permettant la construction de 71 LLS et d'environ 1 000 m² de surfaces commerciales ou de bureaux.

En janvier 2001, la Ville a souhaité modifier la vocation des terrains situés entre la place publique et la Rue Desbassyns, initialement prévus à usage de stationnement paysager, et a demandé à la SODIAC d'étudier un aménagement à vocation d'espace public en y intégrant la présence de l'eau.

La SODIAC nous présente :

- le bilan financier établi au 31 décembre 2001 prenant en compte le surcoût prévisionnel consécutif au changement de destination des terrains situés entre la place publique et la Rue Desbassyns ;
- le plan de trésorerie prévisionnel jusqu'au 9 décembre 2002, date de la fin de la concession d'aménagement.

Le surcoût engendré par le changement de destination des terrains précités a été estimé à 100 000 euros (664 000 francs HT).

Le bilan financier prévisionnel révisé qui vous est soumis s'établit en dépenses à 1 768 000 euros TTC (11 600 000 francs TTC) et s'équilibre avec une participation communale de 378 000 euros TTC (2 483 000 francs TTC).

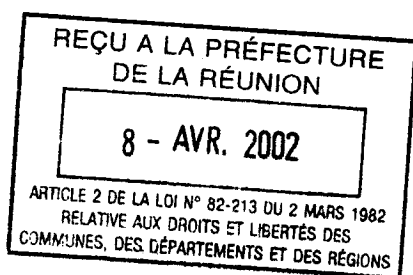
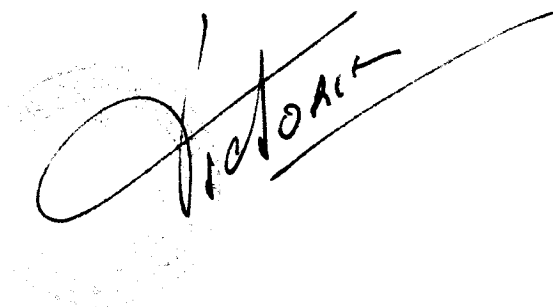
RAPPORT N° 02/2-22

Sachant que 2 500 000 francs TTC ont déjà été versés par la Commune à l'opération, le montant exact du solde à rembourser sera arrêté lors de la clôture de la concession, en décembre 2002.

Je vous propose d'approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant de l'opération d'aménagement du Centre de Sainte-Clotilde présenté par la SODIAC pour les années 2000 et 2001, ainsi que le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/2-22
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 mars 2002

OBJET

CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE SAINTE-CLOTILDE
CRAC 2000/ 2001 ET BILAN FINANCIER PREVISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/2-22 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FOURTOY Jean-Pierre, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

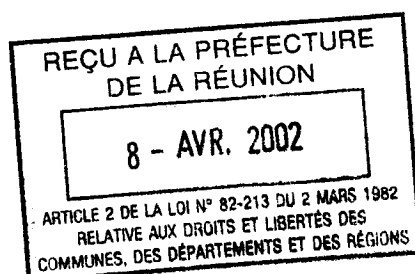
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(6 abstentions, dont 2 votes par procuration)

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant de l'opération d'aménagement du Centre de Sainte-Clotilde présenté par la SODIAC pour les années 2000 et 2001, ainsi que le bilan financier prévisionnel révisé de l'opération qui s'établit en dépenses à 1 768 000 euros TTC et s'équilibre avec une participation communale de 378 000 euros TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



BILAN FINANCIER - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

désignation EN KF HT	Montant der. Bilan approuvé	Montant nouveau bilan	TOTAL CUMULE 31-déc-00	PREV 2001	PREV 2002
DEPENSES					
Etudes générales	540	540	540		
Acquisitions et frais sue acq.	3181	3180	3180		
Terrain	2642	2642	2642		
Frais de notaire	238	237	237		
Frais divers	301	301	301		
Participations et taxes	10	36	4	32	
Travaux infra secondaires	4485	5430	1822	2944	664
Square Tesson et voie de liaison haute	1674	1639	1639		
Place de l'ilot du marché	2629	3609	1	2944	664
Divers	182	182	182		
Travaux divers	600	600	540	60	
Démolitions	600	600	540	60	
Etudes honoraires BET	359	380	373	7	
Autres dépenses rémunérables	60	54	53	1	
Reproduction/communication	60	54	53	1	
Autres dépenses non rémunérables	500	0			
Frais financiers sur emprunt					
Frais/produits financier de court terme	209	44	94	-70	20
TVA résiduelle si prorata					
Honoraires société	736	734	494	0	240
Hono. Sur acquisition	191	191	191		
BD 739	81	81	81		
BD 407	57	57	57		
Frais divers (relogt, démol...)	53		53		
Hono. Sté proportionnels/DEP	286	231	141		90
Hono. Sté proportionnels/REC	259	162	162		
Provisions pour clôture		150			150
TOTAL DEPENSES	10680	10998	7100	2974	924
RECETTES					
Cession de terrains à batir		0			
Cession de charges fonc. Logements	5243	5243	5243		
Cession de charges fonc. Commerces	1150	1150	1150		
Cession de charges fonc. Bureaux	650	650	650		
Participation collectivité	1807	2268	2283		-15
Subvention FRAFU	1824	1681			1681
Produit divers de gestion	6	6	6		
TOTAL RECETTES	10680	10998	9332	0	1666
Trésorerie			2232	-742	0
Participation communale TTC	2134	2483	2500	0	-17
Participation HT	1807	2268	2283		-15
TVA sur participation	172	215	217		-2
TVA sur subvention	155				

